



Caudebronde, le 20 novembre 2022,

Commune de Caudebronde
Mail : mairie.caudebronde@free.fr
Téléphone : **04 68 26 54 43**

COMPÉTENCE EAU POTABLE
FACTURE de NOVEMBRE 2022

Vous avez reçu ou vous allez recevoir votre facture d'eau.

Comme je vous l'avez indiqué en Janvier 2022, nous régularisons progressivement les difficultés de facturation sur les exercices précédents.

Cette facture correspond à la période ÉTÉ 2019 / ÉTÉ 2021, soit 2 années de consommation.

Dans l'intérêt de tous les usagers et avec l'accord de mon conseil municipal, vous avez payé 50 % de cette facture en ce début d'année, la facturation de NOVEMBRE 2022 correspond aux 50 % restants.

Les non comptabilités de logiciels, nous empêche de vous indiquer sur votre facture au format Trésor Public, l'index de consommation sur cette période, sachez qu'en cas de doute vous pouvez demander à consulter la version papier en mairie.

Le montant de cette facture à quelques euros près est identique à celui de JANVIER 2022. Ensuite, pour l'année 2023, la situation reviendra à la normale, avec la facturation de la consommation ÉTÉ 2021 / ÉTÉ 2022.

L'ensemble du Parc de la Commune doit être obligatoirement équipé de compteurs d'eau nouvelle génération avec télérelève. Les derniers abonnés qui ont encore un vieux compteur, doivent contacter très rapidement le secrétariat pour réaliser ce changement.

Je tenais à vous apporter ces précisions et je vous remercie de votre compréhension.

Cordialement.

Le maire de Caudebronde, Cyril DELPECH

